
AVIS AUX ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DES FONDS

AXA Or et Matières Premières (FR0010011171/ FR0010011189)

OPCVM DE DROIT FRANÇAIS

(Ci-Après l'« OPCVM »)

Paris – La Défense, le 15 Mars 2022

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires/porteurs de parts de l'OPCVM AXA Or et Matières Premières.

Nous vous informons qu'en date du 18 Mars 2022 (date de prise d'effet), le prospectus de votre OPCVM sera amendé pour préciser les cas dans lesquels l'écart de suivi de l'OPCVM pourra être supérieur au niveau indiqué en objectif de gestion.

Ce changement ne modifie pas le profil rendement/risque de ces OPCVM. Il ne constitue pas une mutation et ne requière pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire (« DICIs » et prospectus) sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.com

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Le Gestionnaire Administratif